

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 septembre 2020

---

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 84

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 4**

Après le mot :

« appropriée »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 2 :

« , juste et équitable en fonction de l'objet de la consultation et de la participation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit ici de s'assurer du caractère objectif de la représentativité dont il est ici question.